

### Émergence de souches de *Neisseria gonorrhoeae* résistantes à la céfixime 16 novembre 2020

---

Cet appel à la vigilance est destiné **aux coordonnateurs des urgences, aux médecins, aux infirmières et autres professionnels de la santé de la région des Laurentides**

---

La région des Laurentides n'est pas épargnée. En effet, parmi les souches résistantes à la céfixime rapportées au Québec entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 20 juin 2020, 18 % provenaient des Laurentides.

Par ailleurs, la résistance à l'azithromycine est également bien présente dans les Laurentides. En 2018, selon le programme de surveillance du LSPQ, parmi les 102 souches de la région analysées, 46 % étaient résistantes à cet antibiotique. Cette proportion est plus élevée que celle de l'ensemble du Québec qui s'établissait à 28 %.

Enfin, on note que dans les Laurentides, le nombre de cas déclarés d'infections gonococcique a plus que doublé entre 2015 et 2019.

La progression de la résistance à l'azithromycine et l'émergence de la résistance à la céfixime sont préoccupantes et soulèvent l'enjeu de l'efficacité des traitements recommandés et peut compromettre la capacité de contrôler la propagation de l'infection.

C'est pourquoi le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a émis un appel à la vigilance pour sensibiliser les cliniciens à ces enjeux :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002706/>

#### **RECOMMANDATIONS :**

Les actions attendues sont les suivantes :

1. Faire des prélèvements pour culture lorsqu'indiqué;
2. Prescrire le traitement recommandé : *à noter que les recommandations de l'INESSS ont été mises à jour en août 2020* : <https://www.inesss.qc.ca/publications/repertoire-des-publications/publication/guides-dusage-optimal-sur-le-traitement-pharmacologique-des-itss-mise-a-jour-chlamydiagonorrhoeae.html>
3. Vérifier l'efficacité du traitement par un test de contrôle;
4. Soutenir la personne atteinte pour qu'elle avise ses partenaires;
5. Évaluer, dépister et traiter les partenaires exposés;
6. Collaborer à l'intervention de santé publique.

#### **POUR PLUS D'INFORMATION :**

L'appel à la vigilance provincial apporte les précisions et les références pour les actions recommandées : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002706/>

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'appel à la vigilance provincial et à appliquer ces recommandations avec votre diligence habituelle.

Source : Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides